

2020/05/21

Procès-verbal de la **séance extraordinaire**, du conseil de la Municipalité tenue au 333, avenue Jules-Léger, jeudi le **21 mai 2020** à 18 h, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :	Roger Carignan, district 3
	Sylvie Tourangeau, district 4
	François Boileau, district 5
	Johanne Leduc, district 6

Sont absents :

Les conseillères	Ginette Caza, district 1
	Heather L'Heureux, district 2

Le directeur général et secrétaire-trésorier : Denis Lévesque

Les membres présents forment le quorum.

.....

Le maire s'assure que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans le délai prescrit, selon les recommandations de l'ADMQ, une convocation pour une séance extraordinaire ne doit pas être convoqué par courriel.

.....

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 18 h par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

125-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Demande d'extension des conditions d'exploitations du règlement #506 ;
4. Levée de la séance.

Adoptée

126-2020

DEMANDE D'EXTENSION DES CONDITIONS D'EXPLOITATIONS DU RÈGLEMENT #506

CONSIDÉRANT que Madame Lyne Cardinal à fait une demande d'extension de la durée du permis d'exploitation du casse-croute installé derrière le Marché Tradition;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le 3 juin 2019, le règlement #506 régissant les camions de cuisine de rue ;

CONSIDÉRANT que tel que décidé dans le règlement la demande de Madame Lyne Cardinal va contre l'article 6 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT que tous les restaurants avec services aux tables sont fermés ;

CONSIDÉRANT que le conseil tient compte des besoins de ces citoyens aux conséquences du confinement ;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en considération la situation de la pandémie qui prévaut actuellement.

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le responsable de l'urbanisme et des inspections d'émettre un permis d'exploitation du casse-croute situé derrière le Marché Tradition qui appartient à Madame Lyne Cardinal est ce à partir du lundi 25 mai 2020 jusqu'au 7 septembre inclusivement ;

D'informer la citoyenne de l'obligation du respect des conditions d'opérations qui régit un camion de cuisine de rue ou d'une remorque comme stipulé à l'article 5 du règlement #506 ;

Que le coût du certificat d'autorisation pour la durée de temps demandée sera de 400,00 \$;

Que cette décision n'engage aucunement le conseil dans l'objectivité du règlement, mais c'est bien la situation actuelle de la COVID-19, sur laquelle le conseil se penche pour avoir pris ce genre de décision.

Adoptée

127-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire demande la levée de la séance extraordinaire.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau, de lever la séance extraordinaire. Il est 18 h 30.

Gino Moretti
Maire

Denis Lévesque
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.